

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	M-Flux AR-2
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Flux de brasage. Produits de soudage et de brasage. Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH Tatschenweg 1 74078 Heilbronn Allemagne +49 (0) 7131 39099-0 +49 (0) 7131 39099-229 mm.de@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient: Pictogramme(s) de Danger	M-Flux AR-2 propane-2-ol  
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	Mention(s) de mise en garde	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances: Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
propane-2-ol Synonyme(s): alcool isopropylique; isopropanol	60 - 80	67-63-0	200-661-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336
alcool benzylique	<10	100-51-6	202-859-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H315

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

N'agir qu'en l'absence de risques. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer vapeurs. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Si une personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et obtenir des soins médicaux immédiats. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour davantage de conseils.

Contact avec la Peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Alerter un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour davantage de conseils.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant. En cas d'incendie utiliser un jet d'eau ou de la buée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

	Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. Lorsque chauffés à des températures de soudage, les solvants s'évaporent et la colophane peut être dégradée thermiquement. Produits de décomposition: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, aldéhydes aliphatiques, aldéhydes aromatiques, acides et terpènes.
5.3	Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Isoler la zone et laisser les vapeurs se disperser. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
	Les déversements importants:	Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.
	Les déversements importants:	Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Prévenir la police et les pompiers dès que possible.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Voir Rubrique: 8, 13

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Conserver à l'écart des: Température élevée. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Protéger du rayonnement solaire direct. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Garder le récipient fermé.
	Température de stockage	Stocker dans un endroit frais ou à basse température. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 17.
	Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Fer, Aluminium, Air, Halogènes, Peroxydes.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Voir Rubrique: 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Alcool isopropylique	67-63-0	-	-	400	980	-	84	66	1982

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. EN CAS d'exposition: Laver immédiatement à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Recommandés: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Remplir: Masque de protection complète du visage, Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux.

Protection de la peau



Protection des mains:
Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

En plein contact:
Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374.
Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.33 mm)
Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.5 mm)

Dans le cas d'éclaboussures:
Indice de protection de niveau 5 minimum, correspondant à > 240 minutes de temps de perméation, selon la norme EN 374
Polychloroprène - CR (Épaisseur minimale: 0.5 mm)

Gants en tissu inadapté:
Caoutchouc naturel/latex naturel, Chlorure de polyvinyle - PVC.

Protection de corps:

Protection respiratoire



Risques thermiques

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Recommandés: Cartouche de vapeurs organiques avec un préfiltre à particules, de type AP2.

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Ambre Liquide
Odeur	D'Alcool.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C
Point d'éclair	18 °C
taux d'Évaporation	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 12 Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 2
Pression de vapeur	43 hPa
Densité de vapeur	Non fixé.
Densité relative	0.88 g/cm ³
Solubilité(s)	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	425 °C
Température de décomposition	Non fixé.
Viscosité	Non fixé.
Propriétés explosives	Non Explosif. Peut former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Non fixé.

9.2 Autres informations

Rien de connu.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	La vapeur est explosive dans l'air à une température supérieure au point d'éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
10.4 Conditions à éviter	Sources de chaleur et d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Fer, Aluminium, Air, Halogènes, Peroxydes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. Lorsque chauffés à des températures de soudage, les solvants s'évaporent et la colophane peut être dégradée thermiquement. Produits de décomposition: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, aldéhydes aliphatiques, aldéhydes aromatiques, acides et terpènes.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
Toxicité aiguë - Ingestion	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 30,000 mg/kg p.c. /jour.
Toxicité aiguë - Inhalation	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >200 mg/l.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Mélange: Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
propane-2-ol :	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
alcool benzylique :	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Mélange: STOT SE 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
propane-2-ol:	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges. Résultat du test: Des concentrations supérieures peuvent produire une dépression du système nerveux central, une narcose et une perte de conscience.(OECD 403)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Rien de connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Aucune information sur le mélange lui-même.
propane-2-ol :	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).
alcool benzylique :	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
propane-2-ol :	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Log Pow < 3.
alcool benzylique :	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation. Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB): 1.37 l/kg ww, Log Pow: 1.1 (Q)SAR (US EPA, 2014)
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information sur le mélange lui-même.
propane-2-ol :	La substance est supposée avoir une forte mobilité dans le sol. Log Pow: < 3. Facilement biodégradable.
alcool benzylique :	La substance est supposée avoir une forte mobilité dans le sol.

Révision: 2.0 Date: 31 Mars 2020

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Koc @ 20°C = 15.7, Log Koc = 1.2 (Q)SAR (US EPA, 2014) Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après prétraitement à une usine d'incinération de déchets dangereux appropriée, conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	ICAO/IATA
14.1	Numéro ONU	UN 1219	UN 1219
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) Mélange	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) Mélange
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3	3
14.4	Groupe d'emballage	II	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable	

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction
15.1.2	Règlements nationaux Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Aucun Classe de danger pour l'eau 1 (Classification interne)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

Classification de la substance / du mélange est mise à jour. Version mise à jour et date. S'il vous plaît examiner SDS avec soin

Les sections indiquées comme suit ont été révisées:

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).
Classification(s) harmonisée(s) pour propane-2-ol (N° CAS 67-63-0) et alcool benzylique (N° CAS 100-51-6). Enregistrement(s) ECHA pré-existant
Propan-2-ol (N° CAS 67-63-0) et Benzyl alcohol (N° CAS 100-51-6).

Références bibliographiques:

- United States Environmental Protection Agency, 2014. EPI Suite v4.1, <http://epa.gov/oppt/exposure/pubs/episuite.htm>

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de test [Point d'Eclair (°C) 18; Point/Intervalle d'ébullition (°C) 82 [Closed cup/Coupe fermée]]
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil

LÉGENDE

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

IATA : Association internationale du transport aérien

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H332: Nocif par inhalation.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Non applicable



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.